

Mercredi 16 Décembre 2009 - n°491

- Grand emprunt 5 priorités nationales
- Programme de réhabilitation Quartiers anciens dégradés
- Taxe professionnelle - La commission mixte paritaire valide dans les grandes lignes le texte du Sénat
- Enseignement supérieur Il ne faut pas oublier les sites de proximité !

**Sport** - La Cour des comptes critique les relations entre villes et clubs sportifs

- FMVM - Déplacement à Bruxelles

**Education** - Formation

- Agenda

## Grand emprunt 5 priorités nationales

Le chef de l'Etat a présenté lundi 14 décembre 2009, les priorités d'investissement financées par le grand emprunt. Cinq secteurs vont bénéficier de cette source de financement de 35 Mds €, soit 1,8% du PIB estimé dans le projet de loi de finances 2010. Ces 35 Mds sont financés par le remboursement des 13 Mds de fonds propres prêtés par l'Etat aux banques au moment de la crise financière et par un appel à marché à hauteur de 22 Mds € par l'Agence France Trésor.

Cinq grands secteurs en sont les bénéficiaires :

- **L'enseignement supérieur et la formation** (11Mds €) dont un soutien de 7,7 Mds € aux campus d'excellence dans les dix plus grands centres universitaires. L'objectif affiché est la recherche de visibilité mondiale. Ainsi sur appel à projets et sélection par un jury international, des dotations seront accordées à des universités et regroupements d'universités et de grandes écoles qui se doteront d'une gouvernance modernisée. Saclay sera le grand gagnant de cet emprunt.

La formation professionnelle bénéficiera de 500 M € investis dans l'appareil d'apprentissage et dans des solutions d'hébergement des jeunes.

- **La recherche** (8Mds €)

Le programme d'investissement est centré sur les laboratoires d'excellence, les équipements de recherche et le domaine de la santé et des biotechnologies (agronomie, bio-informatique et nanobiotech). En outre un fonds national de valorisation doté d'1 M€ sera créé.

- **Les filières industrielles et les PME** (6,5 Mds €)

Les véhicules du futur, l'aéronautique et l'espace sont les secteurs qui seront le plus soutenus. 400 M€ seront affectés à un fonds géré par le FSI pour le financement et l'amorçage à la création d'entreprise dans les secteurs d'activités correspondant aux grandes priorités technologiques et 100 M€ à un fonds dédié à l'entrepreneuriat social et solidaire.

- **Le développement durable** (5 Mds €)

1,5 Mds € seront investis via l'Ademe dans le soutien à des projets innovants de plateformes technologiques faisant le lien entre recherche et pré-industrialisation en matière de filières décarbonées. 1 Md € sera consacré à la création de 5 à 10 instituts d'excellence regroupant dans un même lieu chercheurs publics et entreprises. Une partie de l'emprunt sera consacrée au nucléaire de demain. 1 Mds € géré par la Caisse des Dépôts sera consacré au soutien de programmes urbains intégrés (ex : transports, logement, énergie) qui émergeront au travers d'appels à projets. 500 M € seront confiés à l'ANAH pour la rénovation thermique des logements privés abritant les ménages les plus modestes.

- **Le numérique** (4,5 Mds €)

Un fonds national pour la société numérique va être créé. Il financera les actions en direction des réseaux pour développer l'accès au très haut débit, notamment pour ce qui concerne le déploiement de la fibre optique, et en direction des contenus et des usages dans le e-santé, les réseaux intelligents pour le transport et l'énergie, les contenus culturels etc...

## Programme de réhabilitation Quartiers anciens dégradés

Les 40 projets retenus dans le cadre du Programme National de Regualification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) ont été présentés par le secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'Urbanisme, le mercredi 9 décembre, en Conseil des ministres, Le gouvernement annonce 380 millions d'euros pour la mise en œuvre de ce programme en faveur de la réhabilitation de logements privés, de la production de logements sociaux et de l'aménagement d'espaces et de services publics.

Critères

Selon le communiqué de presse du ministère, la politique de rénovation des centres-villes cherche à réunir des

politiques comme la lutte contre l'habitat indigne, la remise sur le marché de logements vacants et la mobilisation en faveur de l'environnement. La requalification des quartiers anciens dégradés a été mise en conformité avec les engagements du Grenelle de l'environnement qui permettra d'importantes économies d'énergies dans le bâtiment et les transports.

#### Appel à candidatures

Un appel à candidatures a permis d'identifier 87 projets. Après l'analyse d'une commission de représentants de l'Etat, d'élus et d'organismes intervenant sur le logement, le gouvernement a retenu finalement 40 projets : 25 projets dont 11 retenus sur un périmètre restreint, 15 projets retenus au titre d'un accompagnement limité à de l'ingénierie.

#### Moyens

Le choix des candidatures s'est appuyé sur les avis de la commission en termes d'enjeux, de pertinence des actions proposées et d'opérationnalité. Il a également pris en compte d'autres facteurs, comme la tension sur le marché local du logement. L'Etat et ses opérateurs, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) et l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), mobiliseront 380 millions d'euros sur trois ans. L'impulsion donnée par le programme devrait permettre d'effectuer 1,5 milliards d'euros de travaux. Les premiers travaux pourront démarrer dès le début 2010. Dans le prolongement de l'action conduite dans le cadre du PNRU (Programme National de Rénovation Urbaine), les conventions du PNRQAD prévoiront une clause d'insertion qui garantira le recrutement de personnes issues des quartiers en rénovation.

#### Villes moyennes concernées

Parmi les villes moyennes et leurs EPCI :

- Les candidatures retenues sont : Communauté de communes du bassin d'Annonay, Calais, Carpentras, Le Puy en Velay, Marignane, Saint-Quentin, Sedan, Troyes, Villeneuve-Saint-Georges.

- Les candidatures retenues sur un périmètre restreint sont : Bastia, Bayonne, Béziers, Meaux, Sète, Valenciennes métropole.

– et les candidatures retenues, limitées à un accompagnement en ingénierie sont les suivantes :

Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, Carcassonne, Châtelleraut, Maubeuge Val de Sambre, Communauté de Montauban Trois Rivières, Saint-Dizier, Communauté d'agglomération du Pays Viennois, Vierzon.

## **Taxe professionnelle - La commission mixte paritaire valide dans les grandes lignes le texte du Sénat**

Le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET) - avec deux piliers renommés « cotisation foncière des entreprises » (CFE) et « cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises » (CVAE) - s'est concrétisé cette semaine, avec l'accord obtenu en commission mixte paritaire (CMP). Il reste à l'Assemblée nationale le soin d'adopter demain définitivement ou non, le compromis trouvé en CMP autour des 105 articles qui restaient en discussion.

#### Cluses de revoyure

La CMP a validé tout d'abord ce que les sénateurs avaient obtenu du gouvernement, c'est-à-dire le principe de rendez-vous législatifs qui instaurent un réexamen en plusieurs étapes de la répartition des impôts entre niveaux de collectivités :

- Avant le 1er juin 2010, un rapport présentant les simulations détaillées des recettes de chaque collectivité devra être remis par le gouvernement au Parlement ;

- Un collectif budgétaire devra ensuite être adopté au plus tard le 31 juillet 2010, pour préciser et adapter le dispositif de répartition de ressources des collectivités, et mettre en place des mécanismes de péréquation ;

- Dans les six mois qui suivront la loi réformant les collectivités territoriales, un autre rapport devra également être adressé au législateur afin de tirer les conséquences de cette réforme ;

- Enfin, pour le PLF 2012 et après avoir constaté le montant des ressources dont disposent réellement les collectivités territoriales en 2011, il est prévu qu'un autre rapport présente toutes les conséquences de la réforme et que le dispositif de répartition des ressources des collectivités territoriales soit reconduit ou modifié.

Parmi les dispositions transitoires, il faut aussi retenir que la date limite pour adopter les budgets primitifs sera exceptionnellement repoussée en 2010 et 2011 au 15 avril de l'année en cours.

#### Assiette fiscale

Les parlementaires de la CMP se sont entendus sur l'élargissement de l'assiette de la CVAE aux entreprises dont la valeur ajoutée est supérieure à 152 500 euros. En pratique, les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 152 500 et 500 000 euros ne paieront pas de CVAE mais seront prises en compte pour la répartition nationale. S'agissant de la CFE, la CMP a réduit à hauteur de 30 % l'abattement pris en compte pour la valeur locative des immobilisations industrielles.

#### Répartition des ressources

Les membres de la CMP ont aussi légèrement remanié le dispositif de répartition des ressources entre communes, départements et régions. À compter du 1er janvier 2011, le bloc communal percevra : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation, l'ensemble de la cotisation foncière des entreprises, une fraction égale à 26,5 % du produit de la CVAE afférent à son territoire, la redevance des mines, l'imposition forfaitaire sur les pylônes, la taxe annuelle sur les éoliennes, la moitié de la composante de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (installations nucléaires, thermiques, photovoltaïques, hydrauliques, transformateurs électriques, stations radioélectriques (2/3 de l'IFER)...), la TASCOM et une nouvelle

taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

#### Localisation de la valeur ajoutée

Au niveau du bloc communal, la CVAE nationale sera calculée sur la base de la valeur ajoutée des entreprises de la commune imposables à la CVAE. Le texte prévoit en l'état que la valeur ajoutée est déterminée dans la commune où l'entreprise la produisant dispose de locaux, celle-ci étant répartie au prorata des effectifs ou dans certains cas au prorata de la valeur locative des immobilisations imposables à la CFE.

#### Compensation relais

Le bloc communal recevra au titre de l'année 2010, en lieu et place du produit de la taxe professionnelle, une compensation relais. D'après les dernières dispositions adoptées, cette compensation relais sera égale au plus élevé des deux montants suivants : le produit de TP 2010 (bases fictives 2010 x taux de l'année 2008 majoré de 1,2 %) ou bien le produit de TP perçu en 2009.

## Enseignement supérieur Il ne faut pas oublier les sites de proximité !

L'enseignement supérieur est plus que jamais au cœur de l'actualité. C'est désormais acquis, enseignement supérieur et recherche sont les principaux bénéficiaires du grand emprunt dont le chef de l'État a présenté les grandes lignes (cf. article en Une). Ces deux secteurs, « clés de notre compétitivité future », recevront respectivement 11 et 8 milliards d'euros. Une dizaine de campus « d'excellence » recevront un financement exceptionnel de 8 milliards. Un pas de plus dans le rapprochement entre établissements et la culture de la performance...

#### Vers un enseignement supérieur à deux vitesses ?

« *Nous voulons les meilleures universités du monde. L'autonomie sans argent, ça ne suffit pas* », a justifié Nicolas Sarkozy. L'apprentissage recevra pour sa part 500 millions d'euros et 3,5 milliards seront alloués, dans le cadre de la recherche, aux sociétés de valorisation, « *interfaces entre les grands industriels et la recherche* ». Les secteurs de la biotechnologie et de la santé recevront 2,5 milliards. Cinq centres hospitaliers universitaires, dans un premier temps, recevront 850 millions d'euros. Un appel d'offre sera lancé dans les prochains mois. « Nous voulons concentrer les moyens dans un petit nombre d'équipes » a précisé Nicolas Sarkozy. Ce qui ne manque pas d'inquiéter le principal syndicat d'enseignants dans le supérieur, le Snepsup-FSU, qui dénonce la concentration des investissements sur quelques campus, impliquant de fait un enseignement supérieur à deux vitesses, les plus petits campus étant une fois encore oubliés. La Conférence des présidents d'université (CPU) avait pourtant appelé à ce que le grand emprunt touche « *tout le réseau des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, et pas seulement une dizaine de sites* ».

Point de vue partagé par les élus, en premier lieu ceux des villes moyennes et de leurs intercommunalités. La FMVM ne cesse de l'affirmer haut et fort : l'excellence n'est pas question de taille. C'est ce qu'a rappelé le président de la FMVM, Bruno Bourg-Broc, le 10 décembre, lors des états généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche, organisés par la ville de Valence, le conseil général de la Drôme, la région Rhône-Alpes et l'agence de développement universitaire Drôme-Ardèche. Les élus (des villes, départements et régions) ont exprimé une inquiétude grandissante quant au devenir de l'enseignement supérieur dans les sites de proximité. Pourtant, il est unanimement reconnu que ces sites sont plus performants que les grandes universités s'agissant de l'encadrement, de la réussite aux examens, de l'insertion professionnelle, de la qualité de vie étudiante, des relations avec le tissu économique... Sans oublier les objectifs de Lisbonne (50 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur) et la responsabilité sociale qui incombe désormais aux universités.

#### L'excellence de la proximité

Valence illustre parfaitement cette réussite : les indicateurs de performance sont supérieurs à ceux de l'université-mère. C'est bien la preuve que l'excellence n'est pas une question de taille. « *Garantir l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur, y compris aux formations de troisième cycle, et développer notamment l'excellence de filières spécialisées reste l'une de mes priorités, comme nombre de maires de villes moyennes* » a déclaré Alain Maurice, maire de Valence, avant d'ajouter « *nous sommes convaincus que la spécialisation des futurs actifs sur nos territoires est indispensable pour que les villes moyennes et leur tissu de PME-PMI soient en mesure de participer à la compétition internationale. Il nous semble donc urgent que la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche conforte une gouvernance unifiée, performante, avec l'attribution de prises de responsabilité plus avancées à nos sites de proximité* ». Le président de la FMVM a quant à lui demandé à ce que l'excellence de ces sites soit reconnue, confortée, et même labellisée.

Le succès des états généraux est révélateur de la mobilisation conjointe des élus, des universitaires, des entreprises et des étudiants, partie prenante à la manifestation. Aussi, en toute logique, le schéma pour l'enseignement supérieur et la recherche en Rhône-Alpes prévoit la mise en réseau des sites d'enseignement, de sorte à renforcer la cohérence et éviter les concurrences. Un exemple à suivre.

## SPORT

### La Cour des comptes critique les relations entre villes et clubs sportifs

La Cour des Comptes vient de rendre public les résultats d'une enquête consacrée aux relations entre les collectivités territoriales et les clubs sportifs professionnels. Les concours aux clubs présentent une grande diversité, tant en ce qui concerne les montants que les modalités d'attribution, selon la taille des collectivités. Au-delà de cette diversité, la Cour souligne toutefois le « défaut d'un système comptable adapté permettant de chiffrer le coût net de l'ensemble

des concours apportés à un ou plusieurs clubs, les déficiences constatées dans le suivi de la situation financière des sociétés sportives et l'absence d'évaluation des soutiens accordés ». Et la Cour d'ajouter que « de nombreux exemples montrent que les concours apportés aux clubs professionnels répondent bien souvent davantage aux besoins de financement des sociétés sportives qu'à la qualité des missions d'intérêt général réalisées et au coût réel des prestations fournies ».

En ce qui concerne la mise à disposition par les collectivités territoriales d'équipements sportifs qui font partie du domaine public, la Cour relève encore des pratiques irrégulières répandues : l'absence de redevance pour occupation privative ou le versement d'une redevance symbolique constituant autant d'avantages économiques injustifiés.

Enfin, de nombreux équipements sportifs, « qui ne répondent plus aux exigences du sport professionnel, vont imposer le lancement d'importants travaux d'amélioration ou de construction de nouvelles enceintes sportives ». Et si les villes se trouvent « mieux prémunies contre les exigences des ligues professionnelles en matière de mise aux normes des installations (cf. décret du 22 février 2006), l'effort d'équipement à réaliser représente pour les collectivités territoriales un enjeu financier important, et l'enquête montre qu'elles ne maîtrisent pas toujours les risques encourus ».

## FMVM - Déplacement à Bruxelles

A la suite de sa première « Commission Europe et International » du 24 juin 2009, un déplacement de la FMVM avait été prévu pour ses membres le 9 décembre dernier.

Ainsi, la matinée, passée dans les locaux de la Commission européenne, a été consacrée à deux conférences, la première sur « les institutions de l'Union européenne et à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne » et la seconde sur « la place de l'environnement dans la politique de cohésion de l'UE ». Pendant ce temps, un conseil d'administration de la FMVM s'est tenu à Bruxelles en présence de Philippe Etienne, le Représentant permanent de la France auprès de l'UE.

Puis, l'ensemble la délégation de la FMVM s'est retrouvée pour un déjeuner-débat avec des eurodéputés (dont Jean-Paul Gauzès, Estelle Grelier, Stéphane Le Foll, Catherine Trautmann, Bernadette Vergnaud, et Claude Turmes) dans un salon du Parlement européen. Ce débat a notamment permis d'aborder de nombreux thèmes préoccupant les villes moyennes et leurs EPCI, dont la crise économique et financière, l'avenir du budget de l'UE, l'environnement et les services publics. La dimension franco-allemande a aussi été prise en compte, avec la présence de l'Association des villes et communes allemandes (DStGB), représentée par Klaus Nutzenberger.

L'après-midi, les travaux se sont poursuivis au Comité des Régions de l'UE en présence de Jean-Claude Thébault (Secrétariat général de la Commission européenne) sur le programme de travail de la future commission européenne, ainsi que de Jean Peyrony (DG Régio), sur l'avenir de la politique de cohésion à destination des villes, et de Marie Bullet représentant le CCRE, sur la « Convention des maires pour une énergie locale durable ».

## EDUCATION

### Formation

Pour la troisième année consécutive, la Fédération des Maires des Villes (FMVM) est habilitée à développer des activités de formations auprès des élus locaux. Pour se démarquer des nombreuses formations existantes, la FMVM propose des thèmes de formations ciblés sur la strate des villes moyennes, élaborés par un comité d'experts qui accompagne la FMVM lors des séances de formation.

En 2010, la FMVM propose un programme de formations composé de 10 sessions sur des sujets majeurs de l'action publique locale :

1. les finances locales : maîtriser son budget
2. communautés et communes membres : relations institutionnelles et financières
3. l'élu face à la caméra : média training
4. piloter un plan de communication
5. la responsabilité personnelle des élus
6. l'élu local et le développement durable
7. les enjeux de l'enseignement supérieur de proximité
8. le tourisme urbain et le e-tourisme
9. réussir son projet de coopération décentralisée
10. lobbying européen : outils et méthodes

Informations et inscriptions : <http://www.villesmoyennes.asso.fr/Les-Formations>

### Agenda

19 janvier 2010

Paris

Séminaire de travail sur la réforme des collectivités territoriales

Cérémonie des vœux de la Fmvm

Présentation de la 2<sup>e</sup> édition de « Bonherus de villes »

11 février 2010

Mâcon

Rencontre nationale "20 villes moyennes témoins" sur les thèmes de l'enseignement supérieur, la recherche et santé

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia 

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Céline Juteau, Armand Pinoteau,  
Jean-Sébastien Sauvourel  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi